

SÉLECTION

Mécanismes délicats d'une industrie opulente

Dans «L'Indécence précède l'essence» (Max Milo Editions), l'économiste Thomas Porcher met au jour certains pratiques singulières des compagnies pétrolières françaises. En se concentrant sur le cas de Total, il a établi huit controverses toutes liées aux bénéfices de cette société. Il dévoile ainsi comment les acteurs majeurs de cette industrie bénéficient d'aubaines conjoncturelles via les effets-prix. Et comment la législation leur permet de bénéficier d'un régime fiscal particulier et généreux.

Depuis 2004, les bénéfices des compagnies pétrolières sont en forte croissance. Pour beaucoup d'industries, les augmentations de bénéfices d'une année sur l'autre résultent d'une amélioration de la productivité, entraînant une baisse des prix et une augmentation des quantités vendues. Ce n'est pas le cas pour l'industrie pétrolière. Les milliards d'euros de bénéfices sont d'abord la conséquence des effets-prix dus à l'augmentation des prix du pétrole. Un effet-prix, c'est lorsqu'une entreprise vend la même quantité de bien, mais à un prix plus élevé. Dans beaucoup d'industries, c'est le producteur qui décide d'augmenter le prix de ces produits, tout en prenant le risque de voir la demande baisser. Dans l'industrie pétrolière, ce ne sont pas les compagnies qui déterminent les prix, mais la confrontation mondiale de l'offre et de la demande de pétrole et la spéculation. Elles sont donc «price taker», c'est-à-dire qu'elles reçoivent le prix sans pouvoir exercer individuellement de pouvoir sur le marché. Concernant la demande de pétrole en fonction des prix, elle est inélastique, c'est-à-dire que la hausse des prix n'entraîne pas une baisse de la demande. Ces dernières années, la demande a même augmenté corrélativement au prix. Cette particularité de l'industrie pétrolière a permis aux compagnies de

bénéficier plein pot de l'augmentation des prix du pétrole depuis 2004. D'ailleurs, dans le classement mondial des 20 premières firmes multinationales figurent huit compagnies pétrolières. C'est le secteur le plus représenté, le deuxième étant l'automobile, avec seulement trois entreprises classées.

Il suffit de regarder les bénéfices de Total ces trois dernières années pour comprendre la puissance de l'effet-prix. En 2008, Total a fait un bénéfice de 13,9 milliards d'euros, soit une hausse par rapport à l'année précédente de 14%. Les prix du pétrole avaient augmenté de 34% pour se situer en moyenne à 97 dollars le baril. Total devient alors la première entreprise de France. Un an plus tard, en pleine crise, le prix moyen du baril passe de 97 dollars à 61 dollars, entraînant mécaniquement une chute de 44% des bénéfices qui ne sont plus que de 7,8 milliards d'euros. Total perd sa première place. L'année suivante, le prix du pétrole entame une nouvelle croissance pour se fixer à 79,5 dollars le baril en moyenne: les résultats de Total augmentent alors de 32% pour se fixer à 10,3 milliards d'euros. Les bénéfices des compagnies pétrolières dépendent donc plus des effets-prix que de la croissance de la production. D'ailleurs, Total avait revu à la baisse sa prévision de production moyenne entre 2007-2016: environ de 2% contre 4% auparavant. Elle a également annoncé un maintien de sa production entre 2010 et 2011. Mais en regardant un peu plus loin, on s'aperçoit surtout que ces résultats étaient inespérés il y a à peine 10 ans. Au regard des prévisions de l'AIE en 2000 sur les prix du pétrole (WEO 2000), le baril aurait dû poursuivre sa croissance pour atteindre 24 dollars en 2010 et 28 dollars en 2020! Si la prévision de l'AIE s'était réalisée, Total n'aurait jamais connu des bénéfices supérieurs à 10 milliards d'euros. Il a donc bénéficié pleinement de la conjoncture mondiale grâce à la hausse de la croissance des pays émergents comme la Chine et l'Inde. L'argent engrangé par les effets-prix prend la forme d'une «aubaine» que Total aurait pu largement investir dans le secteur du raffinage en sous-investissant depuis les années quatre-vingt-dix. Ce ne fut



THOMAS PORCHER, ÉCONOMISTE

«Ce ne sont pas les bénéfices de Total qui sont indécentes. Mais la façon dont ils ont été obtenus»

malheureusement pas le cas. En 2010, Total a reversé cinq milliards d'euros à ses actionnaires et payé zéro euro d'impôt sur les bénéfices en France.

Conclusion/Action: ce ne sont pas les bénéfices de Total qui sont indécentes, mais la façon dont ils ont été obtenus. Total profite d'une aubaine conjoncturelle qui a multiplié ses bénéfices alors même que sa production n'a pas ou peu augmenté. C'est vrai, car le prix du baril est majoritairement déterminé par l'Opep, par la demande mondiale (notamment américaine et chinoise) et par la

TOTAL PROFITE D'UNE AUBAINE CONJONCTURELLE QUI A MULTIPLIÉ SES BÉNÉFICES. ALORS MÊME QUE SA PRODUCTION N'A PAS OU PEU AUGMENTÉ.

spéculation. Or Total n'intervient dans aucun de ces trois éléments. En fait, le prix du pétrole est élevé, car la demande augmente et l'Opep fixe ses quotas de production de sorte que l'offre et la demande s'ajustent, ce qui entraîne des tensions sur les prix et donc de la spéculation. Mais le propre des industries vendant un produit dont la valeur se détermine en fonction du marché mondial est la possibilité de gagner comme de perdre sans avoir d'emprise sur les éléments amenant à cette situation. C'est cette grande partie d'aléatoire dans les bénéfices des compagnies pétrolières qui rendait les politiques réticentes à l'augmentation de la pression fiscale. Mais aujourd'hui, tout le monde (compagnies pétrolières, experts financiers, pays producteurs) s'accorde à dire que le prix du pétrole ne peut plus descendre fortement. D'ailleurs, la structure du marché actuel l'empêche de rester bas lorsqu'il a été haut pendant un certain temps. Le risque d'une forte baisse du prix du pétrole est donc écarté et les prix ne seront jamais ceux du début des années deux mille (environ 20 dollars). Les 10 prochaines années vont voir augmenter les prix du baril et mécaniquement les profits des compagnies. Parallèlement, les États subissent une forte crise de la dette, doublée d'une crise économique. Il faut que les politiques s'entendent donc au niveau européen, voire mondial, pour mettre en place une législation propre aux compagnies pétrolières permettant de taxer fortement les bénéfices des compagnies au-delà d'un certain niveau. Ces taxes de-

vront être partagées avec les pays producteurs pour que les zones d'extraction (Afrique, Amérique du Sud, etc.) en profitent autant que les zones de consommation (Europe, États-Unis, etc.). (...) Alors que Total a réalisé un bénéfice de 10,3 milliards d'euros en 2010, la compagnie n'a pas payé d'impôt sur les bénéfices en France. Cette situation s'explique par les pertes subies en France par les raffineries de Total. Mais le directeur financier de la compagnie, Patrick de la Chevrière, note que Total paie l'impôt sur les sociétés dans tous les pays où l'entreprise réalise des bénéfices et ajoute que, même si l'impôt sur les bénéfices est nul en France, elle a apporté quelque 800 millions de recettes fiscales au pays en 2010, par le biais d'autres impôts et taxes.

Cependant, même en prenant en compte tous les types d'impôts payés par Total, un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires publié en octobre 2010 montrait que les sociétés du CAC 40 étaient taxées en moyenne à 8% sur leurs profits, contre 22% pour les PME.

Car Total bénéficie d'un régime spécial - le régime du BMC (Bénéfice Mondial Consolidé) - accordé par l'État et permettant au groupe de déduire de ses impôts les pertes réalisées à l'étranger. Or ce régime est avantageux quand Total réalise des pertes à l'étranger et des bénéfices en France, ce qui est complètement l'inverse puisqu'elle perd de l'argent en France et réalise des bénéfices à l'étranger. Toutefois, en juillet 2011, fatigué d'«entendre à longueur de journée que l'entreprise bénéficie d'un régime de faveur», Total a décidé de renoncer au BMC pour appliquer le régime fiscal de territorialité pour l'impôt sur les bénéfices.

Mais tous ces changements de régimes fiscaux relèvent en réalité davantage de l'effet d'annonce que d'une réelle initiative citoyenne. Total ne paiera pas plus d'impôts l'année prochaine. Tout d'abord, parce qu'en passant du régime BMC au régime fiscal de territorialité pour l'impôt sur les bénéfices, Total ne va pas être imposé sur son bénéfice global, c'est-à-dire sur les 10,3 milliards d'euros qu'il a déjà engrangés. En effet, selon l'article 209-I du Code général des impôts (CGI), les bénéfices passibles de l'IS sont uniquement ceux réalisés dans les entreprises exploitées en France. Or, «si les revenus sont réalisés par le biais d'une structure située à l'étranger, mais dépourvue d'une personnalité juridique propre, l'Administration française devra alors chercher si cette entité peut

être assimilée à une véritable entreprise exerçant hors de France, au sens de l'article 209-I du CGI, de façon habituelle, ou si elle n'est que le prolongement économique, juridique et fiscal de la société française. Dans le premier cas, les bénéfices réalisés par l'exploitation seront imposés, comme s'il s'agissait d'une filiale, dans l'État où ils trouvent leur source. Dans la deuxième hypothèse, ces revenus seront rattachés à la société française et soumis à l'IS français». En conséquence, l'impôt sur les bénéfices de Total a de fortes chances d'être encore nul l'année prochaine, car il ne concernera que l'activité de raffinage et de distribution. Et même si une partie des bénéfices concorderait avec le deuxième cas, il est fort probable que Total changerait la structure de l'entité pour la transformer en filiale et ainsi payer ses impôts à l'étranger.

Mais si Total ne paie pas d'impôts en France, combien paie-t-elle à l'étranger, là où ses activités sont bénéficiaires?

Prenons le cas du régime fiscal congolais. La loi de 1994 comprend deux éléments: l'impôt sur les sociétés (IS) et la redevance mi-

ciété sœur pour un prix très faible, lui permettant juste d'équilibrer ses dépenses. En faisant un profit quasi nul, elle ne peut donc pas payer l'impôt au Congo. De son côté, la société sœur, qui est immatriculée dans une zone à faible fiscalité, a obtenu du pétrole pour un prix bon marché qu'elle revend cette fois-ci à un prix réel à d'autres sociétés. Finalement, la transaction générant des bénéfices se fait toujours dans un endroit où la fiscalité est la plus faible. Il faut quand même préciser que ce petit jeu de maquillage est d'autant plus possible que les institutions des pays producteurs sont faibles. Pourtant, à en croire le directeur financier de Total, le taux d'imposition global de la compagnie s'élève à 56%. Mais justement parce que ce chiffre est fourni par la compagnie elle-même, il dépend de la crédibilité des administrations des 130 pays dans lesquels l'entreprise est présente. Crédibilité que l'administration française n'a pas à vérifier. La situation relève donc d'un problème d'asymétrie d'informations et de transparence proche de la situation d'évaluation de la valeur du gisement que nous verrons dans la prochaine controverse. Conclusion/Action: de plus en plus détachée de sa base nationale, Total est une entreprise mondiale qui s'arrange pour échapper à une fiscalité trop lourde, reportant ses bénéfices dans des pays qui lui permettront de faire du profit à moindre impôt. Cette déloyauté à l'égard des gouvernements des pays producteurs et des pays riches n'est plus acceptable au XX^e siècle, alors que le financement de la lutte contre la pauvreté dans les pays en voie de développement est devenu un objectif du millénaire et que les pays riches traversent une grave crise de la dette. Il faut donc que les citoyens, à qui appartient le budget de l'État, fassent pression sur les politiques pour changer le système fiscal, car sans une coordination internationale des États imposant une fiscalité commune pour les compagnies pétrolières, cette situation des compagnies se perpétuera, et empirera. ■

EN 2010, TOTAL A REVERSÉ CINQ MILLIARDS D'EUROS À SES ACTIONNAIRES ET PAYÉ ZÉRO EURO D'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES EN FRANCE.

nière proportionnelle. Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 35% pendant cinq ans pour l'ensemble des permis d'exploitation découlant d'un même permis de recherche. Ce taux peut ensuite être porté à 50%. Cependant, malgré les dizaines de millions de barils extraits chaque année, Total ne paie pas d'IS au Congo. Car lorsque la fiscalité est lourde dans un pays, les compagnies pétrolières vendent à des sociétés sœurs et utilisent des prix de transfert généralement très faibles. Dans notre exemple, la filiale de Total au Congo vend les cargaisons de pétrole qu'elle récupère à une so-

Thomas Porcher est docteur en économie, Professeur d'économie à l'ESG-Management School, chargé de cours à l'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne et Paris V René-Descartes. Il intervient régulièrement dans les médias français (BFM, Canal+, C dans l'air, La Tribune, Les Echos...). Il est l'auteur des livres «Un baril de pétrole contre 100 mensonges» (sélection au prix du livre d'économie 2009) et de «Reprise ou re-crise» (co-auteur Halim Madi).

THOMAS PORCHER
«L'indécence précède l'essence. Enquête sur un Total scandale». Max Milo éditions. 96 pages.

TOP 5 DES VENTES ÉCONOMIE-FINANCE

PAYOT

Cinq meilleures ventes de la semaine dernière dans l'ensemble du réseau

- Lois fiscales fédérales 2012**
Daniel Gyax, Thomas Gerber
Verlag Steuern & Recht
- Droit des obligations [4^e éd.]**
Pierre Tercier
Schulthess
- Principes de l'économie**
Gregory Mankiw, Mark Taylor
De Boeck
- La mondialisation: émergences et fragmentations**
Pierre-Noël Giraud
Sciences humaines éditions
- Introduction au nouveau droit de la protection de l'adulte. Droit civil suisse**
Philippe Meier, Suzana Lukic
Schulthess